

# VIDE GRENIER

(Vente ouverte aux particuliers et associations)

Dimanche **28** Avril 2024

**SAINT-MEEN**

(Proximité de LESNEVEN. Axe LESNEVEN / LANDIVISIAU)

De 9h à 17h

Salle multifonction

Entrée : **1.50 €** ; gratuite pour les - de 12 ans

Renseignements et réservations de tables ([3.50 € la table de 1.20ml](#))

Au 02.98.83.62.21 (heures des repas)

Organisé par le comité de jumelage de Saint-Méen/Thiéfosse (Vosges).

Bulletin d'inscription à retourner **obligatoirement** avec le chèque de réservation  
(Aucune réservation ne sera retenue, sans le montant lié à l'emplacement réservé)

A l'ordre : Comité de jumelage de Saint-Méen

Chez Mr. GUYADER Dominique, 15 lotissement Kernuz 29260 ST MEEN

Nom.....Prénom.....

Adresse .....Tél :.....

N° Pièce d'identité + date et lieu d'émission

.....

**Contenu de la vente :**.....

Réserve un emplacement de..... table (s)

Soit : **3,50 €** x.....= .....€

Déclare avoir pris connaissance du règlement imprimé au verso et atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an :

Date et signature :

## Règlement

\*Cette manifestation s'adresse aux particuliers et aux associations régies par les lois 1901/2005.

\*Les membres **du comité de jumelage de Saint-Méen**, se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

\*L'accueil des exposants se fera de **06h00 à 09h00**. Passée cette heure, l'association se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à un remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

\*Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de **09h** et à ne pas remballer avant **16h45**.

\*Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vols ou autre préjudice.

\*Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués, par le comité de jumelage de Saint-Méen.

\*Les tables sont louées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages sont payables immédiatement.

\* La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le comité de jumelage de Saint-Méen.

\*Les participants attestent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers par an.

Le comité de jumelage Saint-Méen / Thiéfosse (Vosges)  
vous souhaite une très bonne journée.